



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 78276

Texte de la question

Alors que la France reste le pays de l'Union européenne qui sacrifie le plus d'animaux pour des tests effectués dans le cadre de programmes de recherches médicales, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de lui préciser ses intentions quant à un nécessaire développement de méthodes substitutives à l'expérimentation animale.

Texte de la réponse

Avec une moyenne de 33 000 animaux utilisés, par million d'habitants, la France se situe dans la moyenne (32 900) des pays européens qui ont une forte activité de recherche. Ces chiffres sont constants depuis quelques années. L'expérimentation animale demeure indispensable et complémentaire aux méthodes d'études substitutives qui découlent de la bonne connaissance de la biologie des animaux. C'est la raison pour laquelle les laboratoires doivent à la fois travailler avec des méthodes substitutives et avec des animaux vivants. La réglementation impose aux chercheurs de n'utiliser des animaux à des fins expérimentales que dans la mesure où il n'existe aucun autre moyen d'obtenir des résultats comparables. Actuellement, on peut estimer que dans les établissements de recherche, l'activité qui porte sur des modèles biologiques autres que des animaux vivants s'élève à 60 %. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'utilisation de méthodes substitutives à l'expérimentation animale, méthodes pour lesquelles la France obtient des résultats qui la placent dans une position très honorable sur le plan scientifique international. Cependant les résultats qui sont obtenus sur cellules isolées ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les domaines biomédical et toxicologique. En effet, le comportement des cellules cultivées in vitro ne peut pas reproduire dans leur globalité les processus impliqués dans un organisme vivant. C'est de cette complexité, liée aux interactions cellulaires qui régissent le fonctionnement de l'organisme entier, que découle l'obligation pour les scientifiques d'avoir recours à l'expérimentation animale pour assumer les missions que leur confie notre société.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78276

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10453

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2161